

Conditions Spécifiques des Projets

1. **Objet** :

Les présentes Conditions Spécifiques! (ci-près désignées « CS») s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à tous les Projets vendus par AppinMove tels que définis au paragraphe 2 . Elles complètent les Conditions Générales de Vente de AppinMove. Ces CS sont complétées par les devis et documents commerciaux remis au Client.

2. Définition:

Un Projet est une intervention de AppinMove dont l'étendue est définie par un cahier des charges validé conjointement par le Client et AppinMove. Ces prestations sont vendues au forfait et peuvent inclure, de manière non limitative, tout ou partie des interventions suivantes :

- création, développement et réalisation de site Internet(portail, boutique, vitrine, etc.);
- création, développement et réalisation d'applications mobiles, et applicatifs web ;
- création graphique logo, charte graphique, maquette de site Internet, communication papier, affiche, etc.);
- reprise et évolution de site Internet.

3. Droits et obligations du Client :

AppinMove demande au Client toute son aide pour définir ses besoins et souhaits de manière détaillée, pour que toutes les problématiques évoquées soient partagées par tous les intervenants.

4. Droits et obligations de AppinMove :

AppinMove s'engage à conseiller le Client pour répondre au mieux à ses besoins. L'offre commerciale bâtie par AppinMove est faite pour répondre au besoin du Client. L'offre commerciale stipule ce qui est inclus et ce qui est exclu de la prestation AppinMove. Si la demande du Client devait! Engendrer un risque, AppinMove s'engage à conseiller au mieux celui-ci. Dans le cas où le besoin du Client évoluerait pendant la réalisation de la prestation, un avenant contractuel et financier serait proposé par AppinMove. S'il était refusé, AppinMove se contenterait de réaliser la Prestation telle qu'initialement convenue par les parties.

5. Déroulement :

5.1. Lancement:

La mission confiée par le Client à AppinMove débute à la réception d'un devis signé du Client et de l'acompte correspondant. Les délais de réalisation figurent à titre indicatif dans le devis remis au Client : ils sont seulement indicatifs et ne contraignent en aucun cas AppinMove. En particulier, en



cas de retard du Client dans la fourniture d'informations ou la validation, ces délais seraient allongés.

5.2. Déroulement :

Le Projet se déroule par lots successifs.(release). Au fur et à mesure de la réalisation des lots, AppinMove en informera le Client, et la release lui sera alors présenté. En cas de nécessité, AppinMove mettra en place un environnement permettant au Client d'avoir un accès sécurisé aux développements en cours et de suivre l'avancée des travaux. La mise à jour de cet environnement sera planifiée selon un calendrier convenu entre le Client et AppinMove, selon les développements à réaliser. Le Client doit communiquer par écrit à AppinMove toutes remarques ou inquiétudes sur cet état d'avancement. Chaque fois qu'un lot est finalisé, le client sera invité à en valider la réalisation par écrit. Sans réponse du Client, l'avancement sera considéré comme accepté en l'état. 5.3. Livraison :

AppinMove considère les travaux terminés lorsque la prestation a été réalisée conformément au cahier des charges accepté par les parties. AppinMove fera alors parvenir au Client un procès-verbal de livraison. Le Client doit signer ce document pour que la prestation soit livrée. Sauf renonciation unilatérale du Client reçu par quelque moyen que ce soit, la livraison sera considérée comme réalisée.

La livraison se fait sur le support commandé ou sur le support jugé le plus approprié par AppinMove. La facturation est faite au jour de la livraison, sauf convention particulière déterminée préalablement avec le Client.

6. Garantie:

Après la livraison de la commande, les réclamations portant sur d'éventuelles non-conformités de la prestation effectuée par rapport au cahier des charges doivent être formulées par écrit dans les six (6) mois suivant la signature du procès-verbal de livraison.

AppinMove s'engage à réaliser, à ses frais, toutes les interventions nécessaires pour corriger ces non-conformités. Il appartient au Client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à AppinMove toute facilité pour procéder à la constatation de ce vice et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin, sauf si AppinMove était dans l'impossibilité de remédier au dit vice dans un délai de 15 jours suivant la constatation écrite.

Sont exclus de la garantie tous dommages résultant notamment d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive des services ou d'une négligence du Client, du non-respect des instructions d'installation ou d'exploitation, d'une intervention effectuée par un tiers non agréé expressément par AppinMove. Sont également exclues les demandes d'évolution.

7. Responsabilité:

Le Client est seul responsable des informations (textes, images, etc.) publiées sur les supports crées par AppinMove et de l'éventuelle inexécution de ses obligations (obligations CNIL ou RGPD par exemple).

La responsabilité de AppinMove ne saurait donc être engagée à ce titre. À l'égard des tiers, le Client fera son affaire personnelle de toute réclamation.

Conformément au paragraphe 6, la responsabilité de AppinMove se limite à mettre en conformité la prestation livrée dans le cas où celle-ci présenterait une non-conformité. AppinMove ne saurait en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects causés par cette non-conformité.

